

Compte rendu de la séance du vendredi 11 février 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Jacqueline SAINTE-CROIX

Présents : Jean-Claude DEDIEU, Pascal AUDABRAM, Laurent BALAGUE, Jacqueline SAINTE-CROIX, Pascal PIETRI, Jean-Luc CONTACOLLI

Absents :

Représenté : Aline DESCOUENS

Excusés :

Ordre du jour:

- 1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 novembre 2021
- 2/ Délibération portant sur la réalisation du réseau pluvial à Mandette
- 3/ Délibération portant sur la demande de subvention de Couserans Palestine concernant la station de désalinisation
- 4/ Délibération sur la coupe de bois: définir l'état d'assiette

Questions diverses

- Affouage: modalités

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2021.

Approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

DEMANDE DE SUBVENTION DE COUSERANS PALESTINE CONCERNANT LA STATION DE DESALINISATION (DE 2022 001)

Le maire expose au Conseil Municipal la demande de l'association Couserans Palestine. Elle concerne notre éventuelle participation à la réalisation d'une station de désalinisation d'eau de mer pour l'alimentation en eau potable des populations vivant dans la bande de Gaza en Palestine.

Cette opération d'un coût d'environ 10 000 € pourra être financée à 50% par l'agence Adour Garonne, à 45 % par l'association Couserans Palestine et les 5 % restant par les communes désirant participer à cette initiative permettant d'apporter de l'eau potable à ces populations.

Le maire demande au Conseil Municipal son accord de principe pour participer à cette opération, sachant que le coût définitif ne sera connu que quand toutes les communes participant à cette initiative se seront manifestées.

L'accord de principe, s'il est donné, devra donc être prochainement suivi d'une délibération fixant le montant exact de notre participation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE l'accord de principe d'une participation de la commune à la réalisation d'une station de désalinisation d'eau de mer.

REALISATION DU RESEAU PLUVIAL A MANDETTE (DE 2022 002)

Le maire rappelle au conseil municipal que suite à la délibération du 26 novembre 2021, les subventions concernant la création d'un réseau pluvial à Mandette, ont été demandées à l'Etat et au département.

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager ces travaux d'après le devis proposé par l'entreprise BASCANS d'un montant de 3 750 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

AUTORISE le Maire à engager les travaux de la création d'un réseau pluvial à Mandette

APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE SUR LA COUPE DE BOIS (DE 2022 003)

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mr. Stéphane VILLARUBIAS de l'ONF, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après ;
- **DEMANDE** à l'ONF de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'Etat d'Assiette présenté ci-après ;
- Pour les coupes inscrites, **PRECISE** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
- **INFORME** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après ;

ETAT D'ASSIETTE

Parcelle – Type de coupe – Volume présumé réalisable (m3) – Réglée / Non réglée

2a	AMEL	9.61	Report
----	------	------	--------

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre en accord avec la municipalité.

Motif des coupes proposée en report et suppression par l'ONF :

Volume et diamètre des arbres insuffisants. Cette coupe est inapte pour le moment à une exploitation forestière viable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE POUVOIR à Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mr Le Maire ou son représentant assistera au(x) martelage(s) de la (les) parcelle(s).

QUESTIONS DIVERSES.

Coupes affouagères :

A ce jour seules 5 personnes se sont manifestées pour bénéficier de ces coupes. En séances 2 autres personnes font part de leur volonté d'en bénéficier.

Après discussion le conseil municipal envisage de maintenir cette opération à condition qu'au moins dix personnes soient bénéficiaires pour des lots d'un volume de 10 à 15 stères par foyer.

Toutefois cette opération semble compromise pour cet hiver et sera probablement reportée à la fin de l'année 2022 si les conditions énumérées ci dessus sont remplies.

Aménagement parking impasse du Casteth.

Le maire propose au conseil municipal d'aménager le parking public se situant en fin d'impasse du Casteth. Il précise que les emplacements seraient matérialisés par de la peinture au sol, ceci afin de faciliter le stationnement des visiteurs du site castral et des usagers de la mairie. Le conseil municipal donne son accord pour cette opération qui sera réalisé par l'employé communal.

Fin des travaux concernant l'aménagement touristique.

Les travaux de rénovation, création de sentiers ainsi que de rénovation du patrimoine bâti étant terminés, le conseil municipal propose d'organiser une cérémonie festive, dont les détails restent à définir, afin de clôturer cette opération et d'en remercier les participants. Seront concernés les bénévoles ayant participé à cette opération ainsi que la population d'Encourtiech. La date sera à définir en tenant compte de la situation sanitaire.